

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical**

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 31 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 6 } – Décision n° B2021-04

OBJET : Effacement de réseau électrique dans un domaine privé

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,
formant la majorité des membres en exercice.

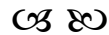
ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



M. le Président explique que, par courriel du 13 mars 2021, le SDEER a été saisi d'une demande d'un administré représentant un collectif de copropriétaires pour « réaliser l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques » à Vaux-sur-Mer, sur un tronçon de voirie privée non ouverte au public dénommée avenue des Fées.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse à apporter à cette demande.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Décide que, dans le cas où serait effectuée par le SDEER l'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité objet de la demande qui lui a été présentée, le SDEER n'apporterait pas d'aide financière à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*